



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N°1892 DU 17 JUILLET 2023

Le Chef de l'Etat a présidé la cérémonie de prestation de serment de la nouvelle Présidente du Conseil Constitutionnel

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce lundi 17 juillet 2023, au Palais de la Présidence de la République, la cérémonie de prestation de serment de la nouvelle Présidente du Conseil Constitutionnel, Mme Chantal Nanaba CAMARA.

Cette cérémonie a consisté à l'ouverture de l'audience par le Chef de l'Etat, à la lecture du décret de nomination de la Présidente du Conseil Constitutionnel par le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République, à la lecture de la formule du serment de Président du Conseil Constitutionnel par la Présidente de ladite Institution et au renvoi à l'exercice de ses fonctions de la Présidente du Conseil Constitutionnel par le Président de la République.

Intervenant à cette occasion, le Président Alassane OUATTARA a salué l'avènement, pour la première fois dans notre pays, d'une femme à la présidence de l'importante institution constitutionnelle qu'est le Conseil Constitutionnel.

Le Chef de l'Etat a ensuite adressé ses vives et chaleureuses félicitations à la Présidente du Conseil Constitutionnel pour sa nomination qui, selon lui, est méritée, au regard de son parcours professionnel de près de 45 ans dans la Magistrature, mais également de son engagement au service de l'Etat.

Pour le Président de la République, cette nomination est aussi une concrétisation de son engagement en faveur de la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises. Elle est également, selon lui, la preuve de la confiance faite aux femmes de Côte d'Ivoire.

Au regard de sa brillante carrière de Magistrat, de ses qualités professionnelles et des hautes fonctions qu'elle a occupées, le Chef de l'Etat a réitéré sa confiance à Madame

Chantal Nanaba CAMARA pour assumer avec compétence, intégrité, rigueur et dévouement ses fonctions à la tête du Conseil Constitutionnel.

Il l'a exhortée à contribuer au renforcement du prestige et de l'efficacité de cette institution qui exerce un rôle majeur dans la régulation des pouvoirs publics, ainsi que dans la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie en Côte d'Ivoire.

Pour terminer, le Président de la République a dit compter sur l'abnégation, la rigueur et l'impartialité de la Présidente du Conseil Constitutionnel dans l'accomplissement de son exaltante mission au service des Ivoiriens.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Léon FOSSOU

Direction de la Communication / Département Presse et Multimédia

Tél : (+ 225) 27 20 31 43 27 - 07 07 93 69 12

Email: leon.fossou@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci